Social GE : les priorités du DASS : Val Fleuri, Siméon et les autres

Objekttyp: Group

Zeitschrift: **Générations : aînés**

Band (Jahr): 30 (2000)

Heft 10

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

Les priorités du DASS

Dans un an, le conseiller d'Etat Guy-Olivier Segond quittera le gouvernement, au sein duquel il se sera consacré, pendant trois législatures, à la santé des Genevois. Le patron du DASS a encore quelques priorités urgentes.

Il y a deux ans, une loi était votée en vue d'une réorganisation en profondeur du système de santé et du système social genevois. Le réseau des HUG (Hôpitaux universitaires genevois) s'est mis en place avec succès, sur le principe d'une centralisation au sommet et d'une décentralisation à la base.

Le bilan dans le domaine social est en revanche moins réjouissant. En effet, le projet de réseau des CASS (Centres d'action sociale et de santé) s'est cassé le nez sur des problèmes liés à des cultures, des hiérarchies, des pratiques professionnelles différentes. Un rapport d'évaluation conclut à une satisfaction de la part des utilisateurs, mais à une grande insatisfaction chez les professionnels. L'organisation était donc à revoir. «Le Conseil d'Etat s'apprête à présenter cet automne au Grand Conseil une nouvelle organisation que j'espère réaliste et réalisable», annonce le patron du DASS.

Dans la commission des CASS sont actuellement représentés les différents milieux intéressés, qui ont beaucoup de peine à se mettre d'accord. Le nouveau projet change la composition de cette commission, où seront désormais élus, par le Grand Conseil, un représentant pour chaque parti politique. Quant à la répartition des missions entre les instances cantonales et communales, elle suscite encore de vives discussions. Il n'empêche que le nouveau projet de loi sera déposé dans les plus brefs délais, puisque le crédit quadriennal portant sur la période 2001-2004 doit être voté par le Parlement. Il s'élève dans ce domaine à plus d'un milliard de francs (338 millions pour l'aide et les soins à domicile, 675 millions pour l'action sociale).

Sur le plan politique, la santé et le social vont beaucoup faire parler d'eux cet automne. Le feuilleton concernant les transports sanitaires urgents devrait trouver son épilogue en votation populaire le 28 novembre. Il aura fallu sept ans de travaux pour définir quelles sont les priorités de la prise en charge, comment la centrale 144 doit répartir les courses. Le Grand Conseil a longuement débattu avant d'opter pour la prise en charge la plus rapide et pour une tarification unique. Mais en cas d'urgence, fallait-il appeler la police ou les professionnels de la santé? Le Parlement a opté pour la création d'une brigade sanitaire cantonale, qui met en commun tous les moyens techniques et toutes les ressources humaines et qui est placée sous l'autorité du DASS. Mais la police s'y oppose, par conséquent la loi mise en votation sera assortie d'un référen-

Fin de l'assistance

Cet automne devrait aussi voir l'aboutissement – ou presque – du long processus initié par Guy-Olivier Segond et visant la suppression totale de l'assistance publique. «Il aura chaque fois fallu trois ans entre le vote d'une loi, sa mise en œuvre et le traitement de la catégorie suivante», analyse-t-il. En 1992, quelque 20 000 rentiers AVS-AI quittaient l'assistance publique grâce à l'introduction du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS). En 1995, ce principe était appliqué aux chômeurs en fin de droit, moyennant une contre-prestation d'utilité publique. En 1998, l'assistance était supprimée pour les pensionnaires des EMS, au profit d'un système de subventionnement des institutions.

L'ultime étape, c'est le revenu minimum de réinsertion (RMR) pour toutes les personnes encore sous le régime de l'assistance publique. S'il suscite encore des discussions, une majorité du Conseil d'Etat et du Grand Conseil semble convaincue. Le projet final sera présenté durant l'automne, et le vote du Parlement devrait intervenir au printemps 2001.

Plus longues à mettre en place, deux priorités méritent encore d'être évoquées. L'une concerne la santé, avec la mise en place progressive du réseau IRIS, soit l'informatisation des dossiers médicaux des patients, ces derniers étant les détenteurs d'une clé électronique permettant d'y accéder. La Fondation IRIS est créée, les membres de son conseil siègent déjà, reste à désigner l'entreprise générale qui pilotera l'ensemble du projet. Guy-Olivier Segond évalue à cinq ans le temps qu'il faudra pour que le système atteigne son plein développement.

L'autre priorité touche au social, plus particulièrement à la politique de la famille. Le Conseil d'Etat a nommé une commission cantonale regroupant tous les départements concernés. Diverses mesures ont déjà été prises, dont une augmentation des allocations familiales. Mais l'immense nouveauté, c'est un projet d'assurance maternité cantonale. Rappelons qu'en juin 1999, les Genevois avaient dit oui à 74% au projet fédéral, refusé par la population suisse. Le Conseil d'Etat s'apprête à déposer ce projet d'assurance maternité cantonale, qui sera calqué sur le modèle AVS/APG. «Je pense qu'il sera bien reçu par le Grand Conseil», conclut Guy-Olivier Segond avec optimisme.

Catherine Prélaz

Val Fleuri, Siméon et les autres

Depuis cinquante ans, Val Fleuri est un lieu de vie destiné aux aînés. Les résidents ont tourné un feuilleton vidéo.

I histoire de Val-Fleuri est aussi celle d'une belle et louable solidarité. Lorsque cette maison fut ouverte, il y a cinquante ans, elle répondait à un besoin bien particulier. «En 1950, le 24 juin, Val Fleuri ouvrait ses portes aux confédérés âgés ayant peu de moyens de subsistance et qui, pour cette raison, se voyaient menacés d'un rapatriement dans leur commune d'origine», explique Gilbert Philippin, son directeur actuel. A cette époque, Val Fleuri accueillait 45 résidents.

Un demi-siècle plus tard, Val Fleuri est un lieu de vie privilégié, qui abrite quelque 270 personnes âgées. Autour de l'ancien bâtiment - restauré à l'occasion de ce cinquantième anniversaire – l'établissement s'est agrandi en plusieurs étapes. Situé à la route du Bout-du-Monde, il a comme un goût d'évasion, tout en restant bien rattaché à la vie et au

mouvement.

Preuve en est la démarche originale initiée par plusieurs résidents de Val Fleuri, devenus les héros d'une série télévisée! Siméon est une fiction, tournée en vidéo amateur, imaginée, réalisée et jouée par et pour des résidents de l'institution. «Dans un contexte où les EMS sont régulièrement mis en cause, Siméon illustre une version positive de ce qui peut y être réalisé», se réjouit son directeur.

Cette fiction, conçue en neuf épisodes, est diffusée comme un feuilleton. Il existe aussi une version continue de 1 h 30, que les résidents et leurs familles peuvent découvrir sur place, notamment lors des journées portes ouvertes qui, le 30 septembre et le 1er octobre, marquent le jubilé de Val Fleuri.

rentiers AVS de disposer d'un revenu minimum cantonal d'aide sociale, garanti par le versement de prestations complémentaires fédérales et cantonales. Nous attirons votre attention sur



OCPA

Rente ou capital?

De la manière dont on choisit de recevoir ses prestations de prévoyance professionnelle (LPP) dépend le droit au revenu minimum cantonal d'aide sociale.

Pour les personnes qui atteignent l'âge de la retraite après avoir exercé une activité lucrative, la question suivante peut se poser: faut-il choisir le versement des prestations de prévoyance professionnelle en capital, sous forme d'un versement unique, ou opter pour une rente de prévoyance, versée mensuellement? Le choix n'est pas sans importance, il est même déterminant pour l'obtention du revenu minimum cantonal d'aide sociale.

A Genève, la législation permet aux

un point important: le droit aux prestations complémentaires cantonales est refusé lorsqu'une personne choisit, au moment de la retraite, le capital LPP en lieu et place d'une rente et qu'elle ne consacre pas ce capital à des fins de prévoyance.

Précisons cependant que choisir le capital n'affecte en rien l'accès à des prestations complémentaires fédérales. Le droit existe, mais étant donné qu'il est déterminé en fonction de critères économiques, il est conditionné par l'importance de ce capital.

Au moment de choisir entre un capital ou une rente de prévoyance, l'OCPA vous renseigne volontiers. Il est en effet primordial de pouvoir évaluer, en toute connaissance de cause, les conséquences d'un tel choix.

Renseignements: OCPA, route de Chêne 54, case postale 378, 1211 Genève 29. Tél. 022/849 77 41.